



BIR-HAKIM... L'AUTHION

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'AMICALE DE LA 1^{re} D.F.L.

59, rue Vergniaud - 75013 PARIS
Tél. : 581-61-55 - C.C.P. Paris 8125-22

Cotisation : 40 F par an.

Permanence : tous les lundis, sauf fériés, de 14 heures à 18 heures.

N° 98

JANVIER 1981



Groupe folklorique "Les Jolivettes de Reims"

CONGRES NATIONAL 1^{re} D.F.L.

EPERNAY-REIMS 30-31 MAI 1981

Les organisateurs du congrès rappellent à ceux qui veulent se rendre en Champagne qu'ils doivent adresser leur bulletin de souscription le plus rapidement possible pour permettre la réservation des chambres à Reims.

Pour ceux qui viendront par route, des cars assureront le service entre Epernay et Reims.

Dans le courant de janvier il sera adressé à chacun des inscrits une confirmation mentionnant le nom de l'hôtel où est réservée leur chambre, ainsi que le montant qu'ils devront verser pour participer aux repas prévus.

Faites vite si vous voulez que nous nous retrouvions tous à l'occasion de ce congrès.

SOMMAIRE

HIER

La vie des sections : Alsace
Champagne - Ardennes - Meuse - Finistère
Réunion à Dolleren de l'Amicale BM 11 - BM 1
Nos joies - Nos peines

AUJOURD'HUI

Le mot du Président
Les vœux des membres du bureau
de l'Amicale
Lettre adressée au président de la République

DEMAIN

30 - 31 mai :
le congrès à Epernay-Reims

DIVERS

Album photos de Scheps du BM 11
Inauguration des locaux
de l'Institution Nationale des Invalides

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chers camarades,

L'année 1980 a vu disparaître, parmi tant d'autres des nôtres, le général Garbay, le dernier à commander notre Première D.F.L.

Chacun de nous a pu subir dans sa famille, parmi les siens des pertes cruelles.

Tout au long de nos combats victorieux nous avons déjà perdu beaucoup, beaucoup de camarades, - qui étaient nos amis et avec lesquels nous avons formé cette grande famille qui s'appelle la 1^{re} D.F.L.

Nous n'avons pas pour autant désespéré. Une ardeur nouvelle nous dictait d'aller de l'avant, toujours, et de garder foi dans notre avenir, dans l'avenir de notre pays.

Cette foi sera pour nous, à nouveau et dans la foulée, l'idéal et le soutien de nos actions pour 1981.

Que cette année nouvelle soit bonne ; qu'elle nous épargne, nous et la France, dans la communauté de sentiments que nous avons partagés avec le général de Gaulle.

Le Président R.C. GUILLAUMET.

LA VIE DES SECTIONS

Section ALSACE

Traditionnellement, le 11 novembre, les anciens de l'Amicale d'Alsace de la Première D.F.L. vont se recueillir à Obenheim devant le monument érigé à la glorieuse épopée de notre Division.

Cette année quelques camarades des Ardennes se sont joints aux régionaux pour commémorer dans la dignité cet événement.

Pour rehausser cette manifestation, l'harmonie municipale et la chorale locale ont interprété quelques pièces de circonstance. Après le dépôt d'une gerbe retentissait la sonnerie aux morts suivie d'une vibrante Marseillaise.

Tandis que le maire, Monsieur Bischoff, s'adressait à l'assistance en retraçant le sacrifice du BM 24 à l'intérieur du village pendant les dures batailles autour de Strasbourg, il rendit hommage à tous les combattants de la D.F.L. dont l'abnégation a permis par la suite la libération de l'Alsace toute entière.

Le président de l'Amicale de la Première D.F.L. remercia le maire pour ses termes forts élogieux et associa dans le recueillement les combattants de la première guerre mondiale. Il remercia ensuite la population et plus particulièrement les sociétés locales qui, chaque année, commémorent avec nous cet événement.

Un vin d'honneur offert par la municipalité d'Obenheim clôtura cette manifestation empreinte de dignité.

Section CHAMPAGNE-ARDENNES-MEUSE

Assemblée générale du 30 novembre 1980 à Vitry-le-François et rapport d'activité de la section de Champagne-Ardenne-Meuse.

Au cours de l'année 80, la section a été présente le 18 mai à la cérémonie marquant le quarantième anniversaire de la bataille de Montcornet, que mena le colonel de Gaulle en mai 1940.

Le 3 septembre, anniversaire de la libération de la ville de Lyon par la Première D.F.L. un buste du général Brosset a été inauguré sur l'initiative de la section de l'Amicale de Lyon, en présence de Madame la générale Brosset et des autorités civiles et militaires, des membres de la section lyonnaise et des représentants des sections amies.

Le 21 septembre, le soleil était au rendez-vous des fêtes de Wallonie. Invités par les Croix de guerre de Charleville, les anciens de la D.F.L. se rendirent à Namur (Belgique). Dès 9 heures, les drapeaux belges et étrangers prennent place près des monuments aux combattants de la liberté, qu'ils soient de 1830, de 1914 ou de 1940, qu'ils soient pris prisonniers ou déportés.

Le très beau texte préparé par le Comité de Wallonie expliquera le sens de cette cérémonie. Puis les emblèmes des pays alliés sont hissés aux mâts aux accents des hymnes nationaux.

Sur cette colline, où des centaines de tombes rappellent le sacrifice de ces combattants de la liberté, devant chaque tombe, un enfant va venir piquer la "Gaillarde", fleur symbolique et traditionnelle de la Wallonie. Ce geste des enfants donne toute sa signification à cette émouvante cérémonie du souvenir.

Très belle journée pour ceux qui y assistaient. Rendez-vous est donné à nos amis pour l'année prochaine.

Le 16 novembre à Paris, dépôt de gerbes au monument du général Brosset et à la plaque du pont de Bir-Hakeim. A 11 heures 30, messe en l'église Saint Louis des Invalides à la mémoire du général Brosset et des morts de la D.F.L. Quelques-uns d'entre nous y assistaient, mais pas assez nombreux. Paris n'est pas si loin de la Champagne. Le déjeuner qui suivit fut servi au mess des officiers de l'Ecole militaire, il s'est déroulé dans la bonne et traditionnelle ambiance de la 1^{re} D.F.L.

Au cours de l'assemblée, les grandes lignes du congrès de 1981 furent évoquées, le principal est maintenant au point, restent les questions de détail, une douzaine de volontaires sont demandés pour assurer les tâches de l'organisation sur place.

Après l'assemblée générale, tous se rendirent à la cathédrale de Vitry-le-François où une messe fut célébrée à la mémoire du général de Gaulle et de nos camarades morts au cours de la guerre. Dans une homélie très remarquée, l'archiprêtre de la cathédrale évoqua pour toute l'assistance en cette messe du dimanche ce que fut la D.F.L., ses chefs et ses hommes. Une telle évocation alla droit au cœur de chacun d'entre nous.

Puis précédé de la musique municipale, un cortège se forma en présence de Monsieur le député-maire de Vitry-le-François pour se rendre au monument aux morts où fut déposé une gerbe de fleurs. Après une minute de silence et la sonnerie aux morts, le cortège se dirigea vers l'hôtel de ville où Monsieur le député-maire reçut nos camarades et retraçant les heures douloureuses de la guerre, rendit hommage aux hommes qui abandonnèrent tout, famille et pays pour répondre à l'appel historique.

Après signature du Livre d'or de la ville par le président, tous se rendirent à l'hôtel de l'Etoile où notre camarade Gauffier, propriétaire, nous servit un déjeuner dont il a le secret.

Bonne journée qui laissera un grand souvenir.

Un témoin...

Après trente-cinq ans de silence un fusilier-marin qui avait vingt ans au moment de l'épopée de la 1^{re} D.F.L. raconte la grande, la merveilleuse aventure de son unité. Les historiens n'auraient pu le faire, car il faut avoir été témoin de ces faits pour les décrire dans leur véracité. Ce livre a pour titre « PEAU D'LAPIN », c'est un document humain, authentique d'un homme de la base. Histoires drôles parfois, et aussi émouvantes de la vie des hommes en de pareils moments.

Son auteur : André Ragot du 3^e escadron de fusiliers-marins de la 1^{re} D.F.L., membre de la section de Champagne. Vous pourrez vous procurer cet ouvrage auprès de notre section pour le prix de 45 francs, plus 10 francs pour frais d'envoi. Ecrire à Paul Letuvée, 436 rue Danièle Casanova - Dizy 51200 Epernay.

Congrès national des 30 et 31 mai à Epernay et Reims

De très nombreux camarades nous ont déjà envoyé leur inscription, il est rappelé à ceux qui veulent se

rendre en Champagne de nous adresser leur bulletin d'inscription s'ils désirent réserver des chambres dans les hôtels de Reims. Les réservations sont déjà très nombreuses, nous avons des options, mais il faut les confirmer pour le 31 décembre.

Nous signalons aux camarades venant par la route que des cars assureront le service entre Epernay et Reims. Ils pourront donc laisser leur voiture à Reims.

Dans le courant du mois de janvier, il sera adressé à chacun des inscrits une confirmation mentionnant le nom de l'hôtel où est effectuée leur réservation, il leur sera également indiqué le montant qu'il devront verser pour participation aux repas prévus.

Des bulletins d'inscription sont à votre disposition au siège de l'Amicale.

Section du FINISTERE Port-Launay

Cette année c'est à l'Amicale de la 1^{re} D.F.L. qu'incombait l'organisation de la Journée des Anciens de toutes les unités de la France Libre.

En ce dimanche ensoleillé du 19 octobre, les anciens free french se retrouvaient donc à Port-Launay, petite commune sur les bords de l'Aulne. Après une reprise de contact et une séance de projection de documents photographiques de la guerre 39-45, dans la salle du foyer communal, les anciens se groupèrent autour du monument aux morts de Port-Launay où, en présence de l'amiral Bigault de Cazanove, préfet maritime, ancien des F.N.F.L., de M. Jean Marin, de l'amiral Douget, maire de la commune, du colonel Cunin, président départemental des F.F.L., du commandant Pérhirin, président de l'Amicale de la 1^{re} D.F.L., ils devaient se recueillir et évoquer le

souvenir des anciens F.F.L. de la région châteaulinoise : le commandant Joseph Gourves, ancien du B.I.M., héros des deux guerres mondiales inhumé au cimetière de Port-Launay ; du caporal Jean Pennec, ancien du B.I.M., tué en Syrie, de son frère le sergent Nicolas Pennec, ancien du B.I.M., tué au cours de l'attaque du Garigliano ; de Jacques Poulquen, engagé volontaire à 16 ans, affecté au B.I.M.P., tué lors de l'attaque de l'Authion, il venait d'avoir 17 ans ; Pierre Jaffret, sergent-chef au B.M.S., tué peu après le débarquement de Provence au cours de l'attaque pour la libération de Toulon.

En terminant, le commandant Pérhirin devait évoquer la récente disparition du commandant Thilliez, ancien président départemental des F.F.L., président du Finistère des anciens de la 2^e D.B., président départemental de l'U.N.C.

Près de cent cinquante convives devaient se retrouver devant la bonne table du restaurant de Guilly-Glas, dans l'excellente ambiance qui caractérise les repas F.F.L., avant de se séparer vers les 18 heures.

Un grand merci à notre camarade Alexis Le Gall, ancien du B.M. 5, organisateur on ne peut plus dévoué, à qui nous devons pour une bonne part le succès de cette journée.

Plonévez-du-Faou

A l'occasion des traditionnelles cérémonies du 11 novembre et à l'issue de l'office religieux célébré en l'église paroissiale à la mémoire des anciens combattants tombés au champ d'honneur, les drapeaux et les membres des différentes associations

patriotiques se rendaient en cortège au monument aux morts où en présence de la population de Plonévez notre camarade Jean Hourmant, conseiller général du canton de Châteauneuf et maire de Plonévez, devait être décoré de la Croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1940.

Avant d'épingler la Croix du combattant volontaire sur la poitrine de Jean Hourmant notre camarade Ranson, ancien du B.M. 5, venu spécialement de Rouen, prononçait une allocution apportant le salut fraternel des anciens combattants de la 1^{re} D.F.L. de l'Aisne. Puis il fit un petit historique de la magnifique unité dont il faisait partie avec son frère d'arme, J. Hourmant engagé volontaire à 16 ans.

Après la minute de silence, deux gerbes étaient déposées par M. Ranson et M. Fedini, sous-préfet de Châteaulin, qui avait tenu à témoigner par sa présence toute l'estime dont il tient le nouveau récipiendaire, M. Jean Hourmant avait tenu à associer l'Amicale de la 1^{re} D.F.L. à cette remise de décoration. En l'absence du commandant Pérhirin leur président empêché, étaient présents : P. Le Faou, ancien du 1^{er} R.A., secrétaire de l'Amicale, les anciens du B.M. 5 : A. Le Gall, A. Tanguy, Lévêque, Mortel et nos très jeunes et très dynamiques Lallouet et Kerdevez, du train.

Un délicieux méchoui devait réunir la famille de Jean Hourmant et tous ses amis et leurs épouses dans une maison forestière près d'un vieux château, où, à l'intérieur duquel, l'on peut encore contempler des vestiges de l'occupation nazie.

B.M. 11

Doloren (6 et 7 septembre 1980)

Nous étions (au minimum, car, dans l'euphorie, certains ont omis de s'inscrire sur la liste ambulante) : 32 du B.M. 11, 4 du B.I.M.P., un du 1^{er} R.A., un du B.M. 5, un du 1^{er} R.F.M., un de la 101^e Cie Auto et un de la 2^e D.B., plus les familles, les nombreux amis et, bien sûr, nos amis dolérois autour de leur nouveau maire, M. Georges Koenig. L'ancien maire, M. Studer, se remetant lentement de son accident cardiaque, était aussi avec nous ainsi que Monsieur le curé Schall, toujours aussi dynamique, actif et sympathique ! et bien d'autres amis encore.

Un temps exceptionnellement beau nous a gâtés par surcroît.

La nouvelle route de la Fennematt, presque terminée et très praticable, nous a économisé du temps et surtout de nos forces qui, malgré notre cri de guerre, décroissent quelque peu !

L'an prochain, ce sera encore mieux. Mais lisez plutôt ce que vient de nous écrire Monsieur le maire de Doloren :

« Lors de la récente séance du conseil municipal à propos du chemin d'accès à la "Fennematt", j'ai rappelé aux édiles votre aimable geste destiné à la participation de ce financement, qui a été accueilli très favorablement.

« Tous les conseillers me chargent de vous en exprimer en leurs noms et également bien sûr en mon nom personnel, les plus vifs remerciements.

« A cette occasion, il a aussi été discuté de la future dénomination de ce chemin ; le nécessaire sera fait pour qu'il porte le nom du Commandant Langlois. »

LES VŒUX DE VOTRE SECRETAIRE GENERAL

La confiance de notre conseil d'administration m'ayant chargé de votre secrétariat général, cela me donne l'occasion de venir vous offrir tous mes vœux les plus amicaux et chaleureux pour la nouvelle année 1981.

Je voudrais aussi souhaiter votre collaboration pour que Bir-Hakim... l'Authion soit vraiment le moyen d'expression et de liaison de tous vers tous. Je compte donc sur vous pour nous faire parvenir toutes les informations vous concernant tous en particulier et la vie de vos sections en général.

Encore tous mes vœux et souhaits pour 1981.

VŒUX DU TRESORIER

Votre trésorier vous adresse ses vœux les plus sincères ainsi qu'à vos familles.

Quant à lui il souhaite que 1981 voit une rentrée maximum de cotisations.

Elles seules nous permettent de répondre à quelques cas sociaux parmi les plus urgents.

C'est pourquoi nous faisons aussi appel à tous les camarades pouvant dépasser le montant toujours fixé à 40 francs, de bien vouloir le faire dans la mesure de leur possibilité.

Un grand merci.

LA 1^{re} D.F.L. ET LA LITTERATURE

Si la 1^{re} D.F.L. fut une unité — une grande unité — combattante, au combat de septembre 1940 à mai 1945, elle a, depuis, eu ses auteurs littéraires et leurs œuvres sont éditées au gré des productions.

La palme semble revenir aux fusiliers-marins.

Après les ouvrages de Jacques Bauche (Jean-Marie de l'île de Sein), de Roger Barberot, dominique Ponchardier, etc., voici « Peau d'lapin » d'André Ragot.

C'est une suite d'histoires vécues, terribles souvent, décrites d'un style alerte, d'une pureté d'académicien, traitant des sujets les plus osés avec un tact dont pourraient s'inspirer bon nombre de journalistes (et autres prétendus chansonniers).

« La guerre racontée comme elle ne l'a jamais été.

« Des pages que n'auraient pas désavouées Mau-passant, rabelaisiennes sur fond dramatique à la manière de Rolan Dorgelés. »

Il y a aussi le livre de Segretain : « 127 jours (d'arrêt de rigueur) ». C'est un témoignage. Le phénomène F.F.L. saisi au jour de sa naissance : l'Angleterre, Dakar, le Cameroun, le tour de l'Afrique en bateau, l'Erythrée, la Libye, le Levant.

« Pas de faits d'armes ! Ce que l'auteur essaie de restituer, c'est la vie, les coups fumants, les ralantes et les rires. »

Pour ces ouvrages, écrivez au siège.

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

3 décembre 1980

Monsieur le Président,

Le porte-drapeau de notre amicale, Roger JOURNET, a été heureux de recevoir votre invitation au déjeuner que vous avez offert ce 11 novembre.

Cependant il n'a pu me cacher son émotion devant le silence sous lequel vous avez passé les faits d'armes des unités de notre Division qui, en particulier d'octobre 1940 à décembre 1942, furent les seules à représenter les forces militaires terrestres françaises dans les combats contre le nazisme.

Après les victoires d'Erythrée et d'Ethiopie en février et mars 1941 sur le fascisme italien, le combat de Bir-Hakim contre toutes les forces de l'Axe réunies a eu un retentissement mondial, et a projeté sur notre armée les lumières d'une gloire retrouvée et marqué la fin de l'invincibilité de l'armée de terre hitlérienne.

J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous faire part du sentiment de mon porte-drapeau, sentiment partagé par tous mes camarades de la Première Division Française Libre.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très respectueux.

Le Président,
Robert GUILLAUMET

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES

Thierry, petit-fils du lieutenant-colonel Hupin.
André Delalez, Corinne Martin, petits-enfants de Raymond Delalez.
Marie, petite-fille de Jean Emond.
Amélie, petite-fille de Castelnau.
Laurent, petit-fils de Quentin.

MARIAGE

Pierre Aubrun a épousé Catherine Oudot.
Claude René Ravaisse, du 1^{er} R.A., nous fait part du mariage de sa fille Dominique avec le docteur Olivier Renty.

DECES

Henri Prabis, 22^e B.M.N.A.
Ernest Seyer, 22^e B.M.N.A.
Pierre Mora, B.I.M.P.
Louis Martin, B.I.M.
Pierre Texier, B.I.M.
Jean-Marie Luzignan, B.I.M.
Raymond VERHEYDE, B.I.M.
Jean PLANTEVIN, B.M. 4
Jean Meur, B.I.M.P.
Alain Le Gall, Train
Marcel Mouret, Génie
François Premel, Pag 1
Maurice Gantchoula, 1^{er} R.A.
Maurice Varin, 1^{er} R.F.M.
Marcel Daniel, B.M. 5
Calzетtoni annonce le décès de son épouse.
Robert Galtay, B.M. 11
André Bau, B.M. 11
Général Jean Jaume, B.M. 1
Goettelmann, B.M. 11
Le général Pierre Garbay, qui avait succédé au général Brosset à la tête de la 1^{re} D.F.L., est décédé le 17 juillet.
Gabriel Bibiloni nous annonce le décès de son beau-père.
Charles Trouillot, B.M. 11, décédé en décembre 80.
A toutes les familles de nos camarades, nos très sincères condoléances.

DIVERS

ALBUM PHOTOS

Notre camarade Scheps a réalisé, en vitesse accélérée, l'album (plutôt réduit) qu'il voulait composer avec du temps et de la patience... et aussi avec davantage de photos. Des impératifs techniques (et même financiers) l'ont obligé à précipiter le mouvement. Il faut reconnaître aussi que nous avons été très peu nombreux à répondre à son appel demandant des photos. De sorte que l'album réalisé est très incomplet et il comporte, en outre, quelques erreurs de mise en page et d'impression. Cependant, il vaut le coup, croyez-moi !

INAUGURATION DES LOCAUX DE L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

Invité par le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants je me suis rendu à l'Hôtel des Invalides pour assister à cette inauguration de locaux rénovés et dont les installations techniques médicales et paramédicales sont maintenant au niveau le meilleur.

Le président de la République, après avoir fait l'historique de l'institution a rappelé que cette rénovation était due à la V^e République et que les travaux actuellement en cours seront terminés en 1982.

Je profite de ce court compte rendu pour vous rappeler que le centre médical est à la disposition des anciens combattants en ce qui concerne leur santé et qu'ils peuvent y venir en consultation.

Ayons une pensée émue et fraternelle pour tous nos camarades qui, profondément touchés dans leur être, sont actuellement hébergés à l'Institution Nationale des Invalides.

DEMAIN

Programme du congrès

Vendredi 29 mai : A partir de 17 heures. Accueil au buffet de la gare de Reims de ceux arrivant par train, par la route ou par cars (parking sur la place de la gare). Reconnaissance des hôtels (parking à proximité des hôtels). Soirée libre.

Samedi 30 mai : Dès 9 heures, accueil au Palais des Fêtes d'Epernay. Parc Roger Menu, près de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, pour ceux arrivant à Epernay.

9 h - Réunion des commissions à Epernay, Palais des Fêtes.
- Départ de Reims pour ceux ayant passé la soirée à Reims.
10 h 30 - Assemblée générale dans le Palais des Fêtes d'Epernay.
12 h - Apéritif champenois offert par les vignerons de la Division.
12 h 30 - Repas dans le hall du Palais des Fêtes.
14 h 30 - Excursion par la route du champagne. Visite de l'abbaye d'Hautvillers. Visite des caves à champagne.
17 h 30 - Mise en place pour la cérémonie au monument aux morts, place de la République.
18 h - Dépôt de gerbes. Minute de silence.
18 h 30 - Vin d'honneur servi aux caves du Champagne Mercier à Epernay.
19 h 30 - Départ pour Reims.
20 h - Dîner dans le grand caveau du Champagne Besserat de Bellefon. Animation folklorique champenoise. Orchestre.
24 heures ou au-delà - Dislocation. Retour aux hôtels.

Dimanche 31 mai : à Reims.

avant 10 heures - Temps libre.

10 h 15 - Messe en la cathédrale de Reims.

12 h - Dépôt de gerbe au monument des Africains.

12 h 45 - Repas.

15 h - Visite de la base aérienne 112.

17 h - Dislocation.

DOCUMENTATIONS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

CIRCULAIRE O.N. N° 3389

OBJET : Aide aux orphelins de guerre et aux pupilles de la nation à l'occasion de leur mariage.

Au cours de sa séance du 26 septembre 1980 le conseil d'administration a décidé de porter de 2.000 F à 3.3000 F, le montant des subventions exceptionnelles accordées à l'occasion de leur mariage aux pupilles de la nation et aux orphelins de guerre qui n'auraient pas de ressources suffisantes pour rembourser un prêt.

Les modalités d'attribution de ces subventions ont été déterminées par la circulaire citée en référence.

Les présentes instructions entreront en vigueur le 15 octobre.

Le Préfet, Directeur général :

Jean CHAUSSE.

CIRCULAIRE O.N. N° 3375

OBJET : Prêts au mariage aux orphelins de guerre et aux pupilles de la nation.

REFERENCE : Circulaire O.N. 3.142 du 30 avril 1975.

Au cours de sa séance du 27 juin 1980, le conseil d'administration a décidé de porter de 5.000 F à 8.000 F le montant des prêts au mariage accordés aux orphelins de guerre et aux pupilles de la nation.

Les dispositions de la circulaire O.N. 3.142 du 30 avril 1975 déterminant le champ d'application de ces prêts, les conditions de leur attribution et de leur remboursement sont toujours en vigueur.

Pour me permettre de prendre la mesure de l'incidence financière de cette augmentation vous voudrez bien me faire parvenir, avant le 16 août, le tableau ci-joint dûment complété.

Je rappelle que, comme pour les prêts sociaux, le bon fonctionnement des prêts au mariage dépend du respect strict du principe de l'autofinancement et de l'absence d'immobilisation, au niveau des départements, des crédits qui constituent le fonds de roulement.

J. CHAUSSE.

OBJET : Prix de journée des maisons de retraite de l'Office national.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément à la délibération du conseil d'administration de l'Office national, le prix de journée des maisons de retraite de notre établissement public a été fixé à compter du 1^{er} juillet 1980 à 76 F par récision n° 34/S4/80 du 7 juillet 1980, reproduite au verso de la présente lettre-circulaire.

S'agissant des maisons de retraite qui ont obtenu l'agrément de l'Aide sociale, il est rappelé que le chef d'établissement est tenu de notifier toute modification au prix de journée au Directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale.

Le Préfet,

Directeur général de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et par délégation,

Le Sous-Directeur,
Alain RICHARD.

DECISION N° 34/S4/80 fixant le prix de journée applicable aux maisons de retraite de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre à compter du 1^{er} juillet 1980.

LE PREFET, DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,

— VU l'ordonnance n° 59-69 du 7 janvier 1959 portant réorganisation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et le décret n° 59-166 de la même date, pris pour son application ;

— VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ;

— VU la délibération du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du 27 juin 1980 ;

DÉCIDE

Article premier. — Le prix de journée applicable à compter du 1^{er} juillet 1980, dans les maisons de retraite de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est fixé à

— Nourriture : Petit déjeuner	5,00 F
Repas du midi	17,00 F
Repas du soir	15,00 F

TOTAL

37,00 F

— Hébergement

39,00 F

PRIX DE JOURNÉE TOTAL

76,00 F

Article 2. — Le prix applicable aux familles rendant visite aux pensionnaires est fixé à 23 francs à compter du 1^{er} juillet 1980.

Fait à Paris, le 7 juillet 1980.

Le Préfet,
Directeur général de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et par délégation,
Le Sous-Directeur,
Alain RICHARD.

CIRCULAIRE O.N. N° 3387

OBJET : Droit de priorité des invalides de guerre. REFERENCE : Circulaire n° B.41 du 17 décemb. 1940

En application de la loi du 10 décembre 1940, dont les dispositions ont été reprises à l'article L.322 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les invalides de guerre titulaires de la carte d'invalidité portant, au verso, la mention "station debout pénible", bénéficient d'un droit de priorité pour l'accès aux bureaux et guichets des administrations et services publics, aux transports publics et aux magasins de commerce.

Or, malgré de nombreux rappels déjà effectués dans le passé auprès des administrations et services publics concernés, il arrive fréquemment que les invalides dont il s'agit éprouvent des difficultés à faire admettre que la mention "station debout pénible" apposée au verso de leur carte d'invalidité a pour effet de leur conférer, dans certains cas définis par la loi, un droit de priorité.

C'est pourquoi, toute nouvelle carte d'invalidité délivrée ou renouvelée porte désormais, au verso et accompagnant l'inscription "station debout pénible", la mention supplémentaire "priorité" (loi du 10 décembre 1940).

Cette opération pourra également être effectuée à la demande des intéressés sur les cartes d'invalidité dont le renouvellement n'est pas susceptible d'intervenir à bref délai.

Le Préfet, Directeur général :

Jean CHAUSSE.

CIRCULAIRE N° 3.370

OBJET : Compétences des Services départementaux et Offices des anciens combattants en matière d'instruction des demandes de cartes du combattant, de combattant volontaire de la Résistance.

Conformément au vœu exprimé par les directeurs des services départementaux de la Région parisienne

lors de la réunion, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, un tableau synoptique donnant la liste des services départementaux, offices et organismes habilités à constituer et instruire les demandes de cartes du combattant et de combattant volontaire de la Résistance, en fonction des lieux de naissance et de domiciliation des requérants.

J. CHAUSSADE.

CARTES DU COMBATTANT, DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

Liste des Services habilités constituer et à instruire les demandes de l'espèce en fonction du lieu de résidence et de naissance des requérants

Lieu de résidence	Lieu de naissance	Constitution du dossier	Instruction de la demande	Observations
France	France et étranger	Service départemental du lieu de naissance	Service départemental du lieu de domicile	
Territoires d'outre-mer : — Nouvelles-Calédonies et dépendances — Nouvelles-Hébrides — Polynésie française	— — —	Office des A.C. de Nouvelle-Calédonie à Nouméa Office des A.C. de Polynésie à Papeete	Office des A.C. de Nouvelle-Calédonie à Nouméa Office des A.C. de Polynésie à Papeete	
Algérie	—	Service des A.C. près l'Ambassade de France à Alger	Service de Paris de l'O.N.A.C.	GB/LG 33913/33914/33915 du 31 mai 1963 (non diffusées à tous)
Maroc	—	Service des A.C. près l'Ambassade de France à Casablanca	Service départemental de la Gironde	Lettre O.N. 2193 AO/NG du 28 juin 1960 (non diffusées à tous)
Tunisie	—	Service des A.C. près l'Ambassade de France à Tunis	Service départemental des Bouches-du-Rhône	N° 34/885 et 34/886 du 27 février 1958 (non diffusées à tous) ON 2235 du 5 août 1958 ON 2211 du 6 mai 1958
Indochine	—	Service des A.C. près l'Ambassade de France	Service départemental des Bouches-du-Rhône	Arrêté paru au J.O. du 6 décembre 1958 ON 2211 du 6 mai 1958
Indes : Pondichéry, Mahé, Karikal, Yanam	—	Office des A.C. de Pondichéry, compétent pour les quatre villes	Office des A.C. de Pondichéry, compétent pour les quatre villes	
Républiques africaines et malgache : Sénégal, Mali, Guinée, Haute-Volta, Togo et Cameroun Comores	— —	Service des A.C. près l'Ambassade de France Service des A.C. près l'Ambassade de France	Service départemental des Pyrénées-Atlantiques Service départemental des Bouches-du-Rhône	N° 608/MB/MG du 2 décembre 1963
Mauritanie, Niger, Côte d'Ivoire, Dahomey, Tchad, Congo, Gabon, Centrafrique, Madagascar, Djibouti	—	Service des A.C. près l'Ambassade de France	Service départemental des Pyrénées-Atlantiques	1104 CAB/COC du 23 juin 1964 (non diffusées à tous)
Etranger	France T.O.M.D.O.M.	Service départemental ou Office des A.C. du lieu de naissance	Service départemental ou Office des A.C. du lieu de naissance	
Etranger	Etranger	Service de Paris de l'O.N.A.C. par l'intermédiaire éventuel des Consuls ou Ambassades de France	Service de Paris de l'O.N.A.C.	

NOTA : Les demandes de retraite du combattant doivent être déposées auprès du Service Départemental qui a délivré le titre correspondant.

CIRCULAIRE N° 669 A du 28 octobre 1980

OBJET : Relèvement, à compter du 1er octobre 1980, de la valeur du point d'indice servant à déterminer le montant des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et de la retraite du combattant.

Circulaire à annoter : n° 668 A du 25 août 1980.

En vertu des dispositions du décret n° 80-803 du 13 octobre 1980 portant majoration de la rémunéra-

tion des personnels civils et militaires de l'Etat, le traitement afférent à l'indice majoré 201 a été fixé à 34.478 F par an à compter du 1er octobre 1980.

En conséquence, un décret qui sera publié prochainement au Journal officiel porte la valeur du point d'indice de pension, tel qu'il est défini à l'article L. 8 bis du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, à : 34,48 F à compter du 1er octobre 1980.